Sinite parvulos venire ad me. (MATTH. XIX, 14).

" Laissez venir á moi les petits enfants, " dit Notre-Seigneur.

NOTIONS

DE

GEOGRAPHIE

ET

D'HISTOIRE LOCALES

ET COUP D'ŒIL

Sur notre système municipal et scolaire

POUR LES ENFANTS DE SAINT-CLET

En souvenir du cinquantenaire de la fondation de cette paroisse

1849-1899

MONTREAL

ARBOUR & LAPERLE, IMPRIMEURS-RELIEURS

421, RUE SAINT-PAUL

1899

CF1804

Sinite parvulos venire ad me. (MATTH. XIX. 14).

" Laissez venir á moi les petits enfants, " dit Notre-Seigneur.

NOTIONS

DE

GEOGRAPHIE

ET

D'HISTOIRE LOCALES

ET COUP D'ŒIL

Sur notre système municipal et scolaire

POUR LES ENFANTS DE SAINT-CLET

En souvenir du cinquantenaire de la fondation de cette paroisse

1849-1899

MONTREAL

ARBOUR & LAPERLE, IMPRIMEURS-RELIEURS

421, RUE SAINT-PAUL

1899

Lettre de Mgr Emard

Evêché
de
Valleyfield

Salaberry de Valleyfield,
25 septembre 1898.

Rév. M. A.-C. Dugas, curé, Saint-Clet.

Cher Monsieur,

Je vous félicite bien cordialement du travail que vous avez fait, à l'intention des enfants de votre paroisse, sur l'histoire et la géographie locales. En le faisant distribuer à vos instituteurs et institutrices, vous répondrez pleinement à un désir que nous venons justement d'exprimer, en faisant la révision du programme des écoles primaires. Vous pourriez compléter la partie civile, en donnant plus de détails sur l'organisation municipale, les conseils de comtés, etc., etc. Ce sera facile. Mais tel qu'il est, votre traité mérite d'être connu, et si vous n'y avez pas d'objection, nous en donnerons des extraits dans la *Revue*. Je souhaite que votre exemple soit suivi, la chose offre peu de difficulté, attendu que tout ce que vous donnez et qui n'est pas spécial à Saint-Clet, peut servir dans toutes les autres paroisses du diocèse. Encore une fois, je vous félicite et je vous remercie.

Bien à vous,

† JOSEPH-MÉDARD,
Evêque de Valleyfield.

NOTIONS

DE

GEOGRAPHIE ET D'HISTOIRE LOCALES

ET COUP D'ŒIL

SUR NOTRE SYSTEME MUNICIPAL ET SCOLAIRE

CHAPITRE I

Topographie et Géographie historique

1. Quel est le nom de la paroisse que vous habitez ?
   Saint-Clet.

2. Celui de votre pays ?
   Le Canada.

3. En combien de provinces se divise le Canada ?
   En sept provinces, savoir : Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, Manitoba, la Colombie Anglaise et l'Ile du Prince Edouard ; de plus, le Territoire du Nord-Ouest qui est très vaste.

4. A quelle province appartenez-vous ?

A la province de Québec.

5. En combien de comtés est divisée cette province ?

En soixante et deux comtés.

6. Combien de comtés forment le diocèse de Valleyfield ?

Cinq : Vaudreuil, Soulanges, Beauharnois, Châteauguay et Huntingdon.

7. Nommez le comté dans lequel se trouve votre paroisse.

Soulanges.

8. Dites quelque chose du comté de Soulanges.

En 1791, le pays fut divisé en Haut et Bas-Canada, et l'année suivante, le Bas-Canada fut subdivisé en 21 comtés. Les comtés de Vaudreuil et de Soulanges ne formaient alors qu'un seul comté, sous le nom d'York, renfermant de plus les seigneuries d'Argenteuil, des Deux-Montagnes et une partie des Mille-Iles. Mais en 1829, on changea le nom d'York en celui de Vaudreuil, qui rappelait un grand nom canadien, le marquis de Vaudreuil. En 1853, ce comté, formé de l'étendue de terre comprise entre le Saint-Laurent, l'Ottawa et la ligne provinciale, fut divisé en deux parties dont l'une garda le nom de Vaudreuil et l'autre prit le nom de Soulanges, en

souvenir du premier propriétaire de la seigneurie de ce nom.

9. Faites-nous aussi l'historique du comté de Huntingdon, le seul de tout le sud du diocèse, en 1791.

Huntingdon était un comté très vaste et couvrait les seigneuries de Beauharnois ou Villechauve, une partie de la Baronie de Longueuil, les seigneuries de Léry, de Lacolle, de Laprairie, du Sault Saint-Louis, de Châteauguay, de Lasalle et les terrains qui, plus tard, sont devenus les townships de Godmanchester, Hemmingford, Hinchinbrooke et Sherrington.

Dans la division de 1829, ce comté disparut, pour quelques années du moins, et fut remplacé par le comté de Beauharnois, dont le territoire était bien moindre, puisqu'il ne comprenait plus que la seigneurie de Beauharnois, les trois grands townships de Godmanchester, Hemmingford, Hinchinbrooke et l'étendue des terres des sauvages de Saint-Régis. Quant à la seigneurie de Châteauguay, en 1829, elle faisait partie du comté de Laprairie.

10. Combien a-t-on fait de comtés avec le territoire de l'ancien comté de Huntingdon ?

Quatre : Laprairie, Napierville, Saint-Jean et Beauharnois.

11. Combien y a-t-il de seigneuries dans les cinq comtés qui forment le diocèse de Valleyfield ?

Sept : au nord, l'île Perrot, Vaudreuil, Soulanges, Rigaud, la Nouvelle-Longueuil ; au sud, Châteauguay et Beauharnois.

12. Combien de cantons ou townships ?

Dans la division primitive, il n'y avait que ceux de Newton, Godmanchester, Hemmingford et Hinchinbrooke ; mais plus tard, les deux derniers furent subdivisés et l'on eut les cantons d'Elgin, en 1849, de Havelock, en 1863, et de Franklin, en 1857. Celui de Dundee organisé en 1831, est formé de l'angle de terre compris entre le lac Saint-François, le township de Godmanchester et la ligne des Etats-Unis. En un mot, c'est la réserve des sauvages.

13. Après avoir fait l'historique des comtés, dites-nous quelque chose des seigneuries et des cantons qui ont été mentionnés.

1o L'île Perrot a été concédée, le 29 octobre 1672, au sieur Marie-Frs Perrot, gouverneur de Montréal, lequel devint célèbre dans un procès qui lui valut quelques mois de prison. Actuellement elle appartient aux familles Lalonde et Ryder.

2o La seigneurie de Soulanges, accordée au chevalier de ce nom, le 21 octobre 1702, a appar-

tenu aux familles du chevalier et du colonel de Longueuil, et, de ce dernier, est passée à la famille de Beaujeu.

3o Celle de Vaudreuil fut donnée, le 23 octobre 1702, à Philippe de Rigaud, sieur de Vaudreuil, puis elle devint la propriété de la famille de Lotbinière, et enfin de la famille Harwood.

4o Celle de Rigaud, concédée le 29 octobre 1732, à Pierre-François de Rigaud, sieur de Vaudreuil, passa au sieur de Lotbinière et à la famille Bingham.

5o La Nouvelle-Longueuil, accordée le 21 avril 1739, au sieur de Longueuil, est maintenant la propriété de la famille de Beaujeu.

6o La seigneurie de Châteauguay fut donnée, le 29 octobre 1673, à Charles Lemoine de Longueuil. En 1707, elle fut vendue à la famille de Lanoue, et, en 1764, à Madame d'Youville, fondatrice des Sœurs Grises.

7o Celle de Beauharnois, concédée le 12 avril 1729, à Claude de Beauharnois, est aujourd'hui à la famille Ellice.

Newton, concédé en 1805 et en 1811 à MM. de Lotbinière, de Beaujeu et McNider.

Godmanchester, en 1811, à M. Ellice, par Sir James Craig.

Hinchinbrooke, en 1799, par Prescott.

Hemmingford, de 1799 à 1811, par Prescott et Milnes.

14. A quelle date remonte la division actuelle des comtés ?

A 1853. Du comté de Vaudreuil, on a fait celui de Vaudreuil et de Soulanges, et de Beauharnois, on a formé Châteauguay, Beauharnois et Huntingdon.

15. Où sont les chefs-lieux de ces comtés ?

Pour Soulanges, au Côteau Landing ; Vaudreuil, à Vaudreuil ; Beauharnois, à Beauharnois ; Châteauguay, à Sainte-Martine ; Huntingdon, à Huntingdon.

16. Quelles sont les divisions pour le conseil législatif ?

Rigaud, de Lorimier et de Salaberry.

17. Dans quelle seigneurie se trouve Saint-Clet ?

Dans la seigneurie de Soulanges.

18. Dans quel district ?

Dans le district de Montréal. Ainsi pour l'administration de la justice, nous relevons de Montréal ; mais les paroisses du sud relèvent du district judiciaire de Beauharnois.

19. Quels sont les principaux lacs, dans la partie de la province qui forme le diocèse de Valleyfield.

Le lac Saint-François qui a 25 milles de long sur six de large ; le lac des Deux-Montagnes, 24 milles de long et 6 milles dans sa plus grande largeur ; le lac Saint-Louis qui a 12 milles de long sur 5 milles de large. Ces lacs sont des élargissements du Saint-Laurent ou de l'Ottawa.

20. Quelles sont les rivières des comtés de Vaudreuil et de Soulanges ?

Outre le Saint-Laurent et l'Ottawa qui baignent ces comtés, les autres rivières moins importantes sont : la rivière Quinchien (branche de l'Ottawa qui sépare l'île Perrot de Vaudreuil), la rivière Beaudet, la rivière à Delisle, la rivière Rouge, la rivière à la Graisse, au Côteau-du-Lac, la Raquette, la petite rivière de Vaudreuil et la rivière à la Graisse de Rigaud.

Dans les comtés du sud, il y a les rivières Châteauguay ou rivière du Loup, Saint-Régis, Saint-Louis, aux Fèves, aux Anglais, aux Outardes, à la Truite, à la Guerre, au Saumon, la rivière Saint-Régis des sauvages et la rivière de Montréal qui coule vers le Richelieu.

21. Quelles sont les îles ?

Il y en a quatre principales, savoir : l'île Perrot, l'île Saint-Bernard ou des Sœurs à Châteauguay ; la Grand'île qui appartient à Valleyfield et l'île

aux Tourtes, près de Vaudreuil qui, bien que petite, est célèbre, car autrefois, elle avait une église, un presbytère et un fort. Il y en a encore plusieurs autres qui font partie de la mission sauvage de Saint-Régis.

22. Quels sont les chemins de fer qui sillonnent ces comtés ?

Il y en a quatre : le Pacifique Canadien, le Grand-Tronc, le Canada Atlantique et le New-York Central.

23. A quelle compagnie appartient le pont de Valleyfield au Côteau ?

A la compagnie du Canada Atlantique.

24. Quels sont les canaux creusés pour éviter les rapides ?

Les canaux de Beauharnois et de Soulanges.

25. Qu'est-ce que s'orienter ?

C'est reconnaître la position des lieux.

26. Comment trouve-on les quatres points cardinaux ?

Il faut se placer le côté droit vers le lieu du soleil levant ; alors on a l'Est à sa droite, l'Ouest à sa gauche, le Nord en face et le Sud derrière soi. Il y a aussi des points collatéraux ou intermédiaires.

27. D'après ces notions, quelle position occupent les paroisses environnant Saint-Clet ?

Au Nord, Sainte-Marthe ; au Nord-Est, Saint-Lazare ; au Sud-Est, les Cèdres ; au Sud, le Côteau-du-lac ; au Sud-Ouest, le Côteau-Station ; à l'Ouest, Saint-Polycarpe ; et au Nord-Ouest, Sainte-Justine de Newton.

28. Quelle route suit-on pour aller à Montréal ?

De Saint-Clet on passe à Saint-Lazare, Vaudreuil l'île Perrot, Sainte-Anne de Bellevue, la Pointe-Claire, Lachine et on arrive à Montréal.

29. Quelle en est la distance ?

33 milles ou 11 lieues.

CHAPITRE II

Organisation municipale

ARTICLE I

Conseil de paroisse

1. Qu'est-ce qu'une municipalité ?

C'est un territoire érigé pour les fins d'administration municipale.

2. Comment la municipalité est-elle représentée ?

Par son conseil.

3. Qu'est-ce que le conseil municipal ?

C'est l'ensemble des conseillers municipaux, sous la présidence du maire.

4. De combien de membres se compose le conseil ?

De sept membres élus par les électeurs, pour trois ans d'office.

5. Quand se font les élections des conseillers ?

Le deuxième lundi de janvier, à 10 heures du matin.

6. Que doivent faire les conseillers avant d'entrer en charge ?

Ils doivent prêter serment d'accomplir avec fidélité leurs obligations.

7. Que se passe-t-il, après les élections, à la première réunion du conseil ?

Les conseillers se choisissent parmi eux un président ou maire ; ce maire doit savoir lire et écrire

8. Quand doivent avoir lieu les sessions ordinaires du conseil ?

Le premier lundi de chaque mois.

9. Les conseillers sont-ils payés pour remplir leur charge ?

Non.

10. Sont-ils obligés d'accepter une telle charge ?

Oui, sous peine d'amende. Au-dessus de soixante ans, ils peuvent refuser.

11. Quelles sont les attributions des conseillers ?

Ils doivent veiller sur les chemins, les ponts et cours d'eau ; s'occuper des licences d'auberges, faire le rôle d'évaluation, prélever les taxes nécessaires au bon fonctionnement de la municipa-

lité et administrer les sommes qui leur sont confiées.

12. Qui a la charge du bureau du conseil et des archives ?

C'est un secrétaire-trésorier choisi par le conseil ; lequel doit fournir une caution et rendre ses comptes chaque année, au mois de janvier. De plus, les conseillers nomment des auditeurs pour examiner les livres du secrétaire-trésorier.

ARTICLE II

Conseil de comté

13. De qui se compose le conseil de comté ?

De tous les maires des municipalités locales du comté, sous la présidence d'un préfet.

14. Qu'est-ce que le préfet du comté ?

C'est le président du conseil ; il est choisi chaque année, au mois de mars, parmi les maires des paroisses.

15. Quand se réunit le conseil de comté ?

Quatre fois par année : aux mois de mars, juin, septembre et décembre.

16. Où se tient-il ?

Le conseil se tient au chef-lieu de chaque comté où doit être le bureau d'enregistrement ; on transcrit, à ce bureau, dans les registres publics, tous les actes à enregistrer, lesquels doivent être conservés dans des voûtes de sûreté.

17. Quelles sont les attributions du conseil de comté ?

Il doit veiller sur tous les intérêts du comté en général, et il a droit de révision sur les décisions des conseils locaux.

18. Qui a la charge du bureau du conseil de comté ?

Comme pour les conseils locaux, c'est un secrétaire-trésorier spécial.

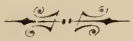

CHAPITRE III

Instruction publique

1. De qui relève l'instruction dans cette province ?

Du conseil de l'instruction publique.

2. Comment est composé ce conseil ?

Il se compose, pour les catholiques, de tous les évêques ou administrateurs des diocèses de la province, et d'un nombre égal de membres laïques, nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

3. Qui est le président de ce conseil ?

Le surintendant de l'Instruction publique.

4. Qu'entend-on par municipalité scolaire ?

C'est un territoire érigé en municipalité, pour le fonctionnement des écoles.

5. Comment sont partagées ces municipalités ?

Elles sont partagées en arrondissements, que les commissaires d'écoles désignent sous les numéros 1, 2, 3, etc. Ces arrondissements doivent renfermer au moins vingt enfants en âge de fréquenter l'école.

6. Qui est chargé de voir aux écoles dans les paroisses ?

Ce sont MM. les commissaires, lesquels sont élus pour trois ans. Leur élection a lieu le premier lundi de juillet, à dix heures du matin.

7. Que doivent-ils faire le premier lundi après les élections ?

Ils doivent s'assembler pour élire un président et se choisir un secrétaire-trésorier.

8. Quel est le nombre des commissaires ?

Cinq.

9. Quels sont leurs devoirs ?

Ils doivent engager les maîtres et les maîtresses, visiter les écoles et faire les examens ; décider des différends entre les parents, les enfants les maîtres et les maîtresses ; faire bâtir, entretenir et réparer les écoles : imposer les taxes scolaires basées sur le rôle d'évaluation, etc., etc. Ils peuvent se servir du rôle préparé par le conseil.

10. Qui est chargé par le conseil de l'Instruction publique, de visiter les écoles, dans les différentes parties de la province ?

Ce sont les inspecteurs nommées par le lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation

du conseil de l'Instruction publique. Ils doivent visiter leurs écoles au moins une fois par année.

11. Qui peut encore visiter les écoles ?

Outre les inspecteurs, les commissaires et plusieurs autres personnes mentionnées dans la loi, les prêtres catholiques peuvent visiter les écoles des municipalités où ils résident, et c'est à eux seuls que revient le droit de choisir les livres qui ont rapport à la religion et à la morale, pour l'usage des enfants des écoles catholiques.

12. A quelle condition doit se soumettre celui qui désire enseigner ?

Celui qui désire enseigner doit subir un examen devant un bureau d'examinateurs, pour obtenir son brevet de capacité.

13. Combien y a-t-il de sortes de brevets ?

Trois sortes : 1o pour écoles élémentaires ; 2o pour écoles modèles ; 3o pour académies.

CHAPITRE IV

Diocèse de Valleyfield

1. Quel est le chef visible de toute l'Eglise ?

Notre Saint-Père le Pape qui, en ce moment, s'appelle Léon XIII ; il est évêque de Rome et y réside.

2. En combien de provinces ecclésiastiques se divise la province civile de Québec ?

En trois provinces : Québec, Montréal et Ottawa.

3. Combien d'évêchés dépendent de la province ecclésiastique de Québec ?

Quatre évêchés et une préfecture : Trois-Rivières, Rimouski, Chicoutimi, Nicolet, et la préfecture du Golfe Saint-Laurent.

4. Nommez les évêchés qui dépendent de Montréal ?

Saint-Hyacinthe, Sherbrooke et Valleyfield.

5. Quel évêché dépend d'Ottawa ?

Pembroke.

6. Quelle est l'église-mère de toute la province civile ?

C'est Québec qui a son évêque depuis 1659.

7. Dans quel diocèse se trouve Saint-Clet ?

Dans le diocèse de Valleyfield qui a été détaché de celui de Montréal, en 1892.

8. Que savez-vous de Valleyfield ?

Salaberry de Valleyfield est situé au sud du fleuve Saint-Laurent, vis-à-vis de l'église du Côteau-du-Lac. Cette ville est sise à la tête du canal de Beauharnois et compte près de 10,000 âmes ; elle possède une splendide cathédrale, un magnifique collège, un très bon pensionnat tenu par les sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie, et un vaste hôpital sous les soins des sœurs de la Providence. Il s'y trouve aussi de très importantes manufactures dont la principale est celle de coton, qui emploie plusieurs centaines de personnes. Deux lignes de chemins de fer et un excellent service de bateaux la mettent en communication facile avec Montréal, etc., etc.

9. Quel est l'évêque ou l'ordinaire de ce diocèse ?

C'est Mgr Joseph-Médard Emard qui fut consacré, dans la cathédrale de Valleyfield, le 9 juin 1892, par Mgr Edouard-Charles Fabre, archevêque de Montréal, assisté par les évêques de Saint-Hyacinthe et de Sherbrooke.

10. Qu'appelez-vous cathédrale ?

C'est l'église-mère du diocèse ; celle où se trouve le trône épiscopal.

11. Quelle est la patronne de la cathédrale et du diocèse ?

Sainte Cécile, vierge et martyre, dont on célèbre la fête le 22 novembre.

12. Dites quelques mots de Monseigneur notre évêque.

Mgr Emard, né à Saint-Constant, comté de Laprairie, le 1er avril 1853, fit ses études à Sainte-Thérèse et à Montréal. Il fut ordonné prêtre le 10 juin 1876 ; fut professeur une année au collège de Montréal, vicaire deux mois au Mile-End, puis se rendit à Rome où il devint docteur en théologie et en droit canon. De retour à Montréal, il fut vicaire à Saint-Joseph et entra bientôt à l'archevêché comme vice-chancelier ; plus tard, il devint chancelier, et enfin, il fut nommé évêque en 1892.

13. Quelle est la population catholique des cinq comtés qui forment le diocèse de Valleyfield ?

Environ 57,000 âmes.

14. Combien y a-t-il de paroisses ?

Trente-cinq paroisses et trois désertes.

15. Nommez les paroisses par comtés ?

Dans Beauharnois : il y a Sainte-Cécile de Valleyfield, Saint-Clément de Beauharnois, Saint-Timothée, Saint-Louis de Gonzague, Saint-Stanislas de Kostka, Saint-Etienne et la desserte de Bellerive. Dans Châteauguay : Saint-Joachim de Châteauguay, Sainte-Martine, Sainte-Philomène, Saint-Urbain Ier, Saint-Jean-Chrysostôme, Saint-Antoine abbé, Saint-Malachie d'Ormstown, Sainte-Clotilde et le très Saint Sacrement d'Howick. Dans Huntingdon : Saint-Régis, Saint-Anicet, Saint-Patrick d'Hinchinbrooke, Saint-Joseph d'Huntingdon, Saint-Romain d'Hemmingford, Sainte-Agnès de Dundee et Sainte-Barbe. Dans Vaudreuil : Saint-Michel de Vaudreuil, Sainte-Jeanne de l'île Perrot, Sainte-Madeleine de Rigaud, Sainte-Marthe, Sainte-Justine, Saint-Lazare, Très Saint-Rédempteur et la desserte de Saint-Thomas d'Aquin de Como. Dans Soulanges : Saint-Joseph des Cèdres, Saint-Polycarpe, Saint-Ignace du Côteau-du-Lac, Saint-Clet, Saint-Zotique, Saint-Télesphore et la desserte de Saint-Médard du Côteau-Station.

16. Quelles sont les communautés religieuses employées dans le diocèse ?

Les clercs de Saint-Viateur et les frères Maristes ; les religieuses de la Congrégation Notre-Dame, les sœurs Grises, de la Providence, des SS. NN.

de Jésus et de Marie, de Sainte-Anne et de la Merci.

17. Combien de collèges classiques ?

Deux : l'un à Rigaud et l'autre à Valleyfield, chacun ayant aussi un cours commercial complet.

18. Qu'y a-t-il de remarquable au sujet de la montagne de Rigaud ?

Il y a sur cette montagne une croix célèbre, et aussi une chapelle dédiée à Notre-Dame de Lourdes. C'est un lieu de pèlerinage, dont le principal se fait toujours le 15 août, fête de l'Assomption de la sainte Vierge.

CHAPITRE V

Historique de la paroisse

1. En quelle année a été érigée la paroisse de Saint-Clet ?

C'est le 24 septembre 1849, que Mgr Bourget, évêque de Montréal, a lancé le décret d'érection de ce territoire qu'il a placé sous le patronage de saint Clet, pape et martyr.

2. De quelle paroisse a été formé Saint-Clet ?

Saint-Clet a été entièrement détaché de Saint-Ignace du Côteau-du-Lac, et se compose de quatre rangs ou concessions, savoir : Sainte-Anne ou Côte rouge, Saint-Emmanuel, le Ruisseau Saint-Hyacinthe, et Saint-Jacques.

3. A quelle date remonte le défrichement de ces rangs ?

Le premier rang établi a été celui du Ruisseau, dont la date de concession remonte à la fin du siècle dernier ; les autres rangs ont été concédés de 1820 à 1825.

4. Quelle est la population de Saint-Clet ?

Environ 1,100 âmes.

5. Quelle est la religion de ses habitants ?

Ils sont tous catholiques romains.

6. De quelle nationalité sont-ils ?

Tous canadiens-français.

7. Quand l'église a-t-elle été bâtie ?

En 1850 ; le site avait été marqué par Messire P. Archambault, vicaire général, et curé de Vaudreuil.

8. Quand et par qui la première messe a-t-elle été célébrée dans cette paroisse ?

La première messe a été chantée dans la sacristie, par Messire Marsolais, le 5 mars 1851. C'était le jour des Cendres.

9. Quand l'église a-t-elle été bénite ?

Le 25 septembre 1851, par M. Cholette, curé de Saint-Polycarpe, qui fit en même temps le baptême de la cloche actuelle. Cette cloche pèse 535 livres.

10. Quels sont les noms de cette cloche ?

Marie, Louise, Eugénie, Rose et Justine. Ces noms sont ceux de ses marraines.

11. En quelle année a été bénit le chemin de croix ?

Le chemin de croix actuel, don de la paroisse, a été bénit par Mgr Emard, le 20 octobre 1895.

12. Quand a été bénit le cimetière ?

Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal, en a béni la première partie, le 24 juin 1852 ; et c'est M. Desmarais, administrateur de Valleyfield, qui a béni le nouvel agrandissement, le 9 décembre 1897.

13. Donnez les dimensions de l'église, de la sacristie et du presbytère.

L'église a 110 pieds x 50, la sacristie, 41 x 31 et le presbytère, 40 x 30.

14. De qui a été acheté le terrain de la fabrique ?

De M. Louis Desvoyaux, le 29 octobre 1849, pour la somme de cinquante louis.

15. En quelle année la façade en pierre de taille de l'église a-t-elle été construite ?

En 1871.

16. Et le presbytère ?

En 1886.

17. Combien y avait-il de terres, lors de l'érection de cette paroisse ?

140 ; mais en 1871, on en a ajouté 12, ce qui en porte le nombre à 152.

18. Quel est le représentant de Mgr l'évêque dans une paroisse ?

C'est M. le curé.

19. Qui aide M. le curé dans l'administration des biens de la fabrique ?

MM. les marguilliers.

20. Combien y a-t-il eu de curés à Saint-Clet ?

Six curés et un desservant.

21. Nommez-les.

M. T. Brassard, curé du Côteau-du-Lac, a desservi Saint-Clet de 1849 à 1851.

M. Chs Marsolais, 1er curé, de 1851 à 1866.

M. Henri Morin, de 1866 à 1867.

M. Théoph. Thibaudeau, de 1867 à 1869.

M. Théoph. Chagnon, de 1869 à 1890.

M. Gaspard Bérard, de 1890 à 1895.

M. Charles Dugas, de 1895.....

22. Qu'avez-vous à dire de chacun d'eux ?

M. Marsolais a contribué à bâtir l'église, le premier presbytère et les dépendances curiales. Après avoir demeuré quinze ans dans cette paroisse, il fut curé à Saint-Urbain, puis il alla mourir à l'Assomption, sa paroisse natale.

M. Morin n'a été curé à Saint-Clet qu'un peu plus d'une année. Il est mort à l'Hôtel-Dieu,en novem-

bre 1867, et fut inhumé à Saint-Sulpice d'où il venait.

M. Thibaudeau n'y résida que deux ans. Il mourut à Sainte-Agathe, dans l'incendie du presbytère, en 1888 ; son corps y est inhumé.

M. Chagnon, qui fut curé vingt et un ans, allongea l'église, en construisit la façade, en 1871, et fit rebâtir le presbytère, en 1886. De Saint-Clet, il alla aux Cèdres où il est encore.

M. Bérard y passa cinq ans et travailla beaucoup à l'amélioration de la cure. C'est lui aussi qui a établi dans la paroisse, la ligue du Sacré-Cœur de Jésus. Il mourut à Verchères en 1897 ; son corps repose à Saint-Barthélemy.

Enfin M. A. C. Dugas qui, de Sainte-Barbe, a été transféré dans cette paroisse.

CHAPITRE VI

Vie de saint Clet

1. Quel est le patron de cette paroisse ?

Saint Clet.

2. Qui était saint Clet ?

Ce fut le quatrième pape, un grand saint et un martyr ; voilà pourquoi l'on dit : *saint Clet pape et martyr.*

3. Dites quelque chose de la vie de ce saint patron.

Saint Clet naquit à Rome, fut converti, instruit et formé par saint Pierre lui-même. Elu pape dans les catacombes, il régna six ans sur le siège de saint Pierre, de l'an 77 à 83, et durant le règne des empereurs Vespasien, Titus et Domitien. Pendant son pontificat, un grand incendie éclata à Rome, puis vint une peste horrible ; afin de pouvoir secourir les chrétiens, il divisa la ville en vingt-cinq paroisses, à la tête desquelles il plaça des prêtres chargés d'administrer les sacrements de baptême et de pénitence. Jusqu'à ce temps-là, il n'y avait pas de service régulier ni

de résidences fixes pour les prêtres ; ils allaient sous la direction du souverain pontife d'une extrémité de la ville à l'autre pour y administrer les sacrements. Ces divisions ont toujours été respectées ; car on voit que quinze cents ans plus tard, le saint pape Pie V, fidèle à la tradition, maintenait le nombre de vingt-cinq fonts baptismaux dans la ville éternelle dont toute la population était devenue catholique.

Voici encore ce que fit saint Clet : dans l'une de ses vingt-cinq paroisses, il comprit la maison où il était né, la transforma en église et y adjoignit un hospice dans lequel on recevait les malheureuses victimes de la peste. Ce poste de charité était situé non loin de la demeure du sénateur Pudens, où saint Pierre avait fait ses premières prédications à Rome. L'église démolie, puis reconstruite sous le titre de Saint-Matthieu, a existé jusqu'au siècle dernier.

C'est la première fois, dans l'histoire de l'Eglise, qu'on mentionne ces établissements très chrétiens, où la charité se consacre au soulagement des membres souffants de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Et le souvenir de cette charité de saint Clet s'est perpétué jusqu'à nos jours, dans la mémoire du peuple romain.

Vers l'an 83, l'empereur Domitien signa contre les

chrétiens, un édit de persécution ; saint Clet, chef de l'Eglise, fut la première victime. Son martyre eut lieu à Rome, le 26 avril ; les restes précieux de notre saint furent déposés au Vatican, près de ceux de saint Pierre où on les retrouve encore.

Saint Clet est le dernier pape dont l'ordination remonte directement au chef des apôtres. C'est lui qui, le premier, se servit de cette formule : " Salut et bénédiction apostolique ", en usage depuis ce temps, dans les lettres du pape.

4. Comment ce saint est-il représenté dans l'église de cette paroisse ?

Par une statue qui est au-dessus du maître-autel. Le saint est représenté en habit pontificaux ; il est revêtu de l'aube et de la grande chape. La tiare, coiffure ornée de trois couronnes que le pape porte à certaines cérémonies, orne sa tête, et la croix brille sur sa poitrine. D'une main, il bénit le peuple, et de l'autre, il tient le bâton pastoral. Il porte les souliers rouges ornés d'une croix dorée, et qu'on appelle, en français, les mules du pape.

5. Fait-on mémoire de saint Clet pendant la messe ?

Oui, chaque jour, au canon de la messe, le prêtre nomme saint Clet qui se lit " Cletus " en latin.

6. Quand célèbre-t-on la fête de saint Clet ?

La fête de saint Clet tombe chaque année le 26 avril, et on en célèbre la solennité le dimanche suivant. A cette fête, on se sert d'ornements rouges, pour rappeler aux chrétiens que saint Clet a répandu son sang pour la foi de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

7. Quels sentiments devons-nous avoir pour saint Clet ?

Des sentiments d'amour, de respect et de confiance.

8. Que faut-il faire pour célébrer dignement sa fête ?

La neuvaine préparatoire d'abord ; puis se confesser et communier, afin de gagner l'indulgence plénière accordée à l'occasion de cette fête patronale.

Conservez bien toutes ces choses dans vos cœurs.

Saint-Clet de Soulanges, 15 août 1898.

A.-C. Dugas, ptre.